

REGARDS CROISÉS SUR LE DIVORCE DU CHEF D'ENTREPRISE

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, droit des sociétés, droit fiscal

Vendredi 11 octobre 2019
à la CCI de Nancy

Me Stéphane DAVID Notaire Associé, Expert judiciaire - Paris
Me Marion DELPLANQUE Avocat - Paris
Me Emmanuel BROCARD Avocat - Reims et Maître de conférences
M. Patrice ROND Expert financier en divorce et entreprise

 Renseignements et inscriptions



ERAGE
Maison de l'Avocat – 4 Rue de la Garde – 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-nancy@erage.eu

www.erage.eu

6 heures validées

Date limite d'inscription :
4 octobre 2019



Vendredi 11 Octobre 2019

De 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Lieu de la formation : CCI Grand Nancy, 51 Rue Stanislas - 54000 NANCY

Intervenants :

Me Stéphane DAVID, Notaire Associé, département « Divorce et contentieux de la famille », Expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

Me Marion DELPLANQUE, Avocat au Barreau de Paris, spécialisée en droit patrimonial de la famille

Me Emmanuel BROCARD, Avocat au Barreau de Reims et Maître de conférences, spécialiste en droit des sociétés

M. Patrice ROND, Expert financier en divorce et entreprise

Niveaux de la formation : 2. Approfondissement & 3.

Expertise

Spécialisation : Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, droit des sociétés, droit fiscal

Durée : 6 heures

Public : Avocats et autre public

Prérequis : Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Objectif pédagogique : Savoir anticiper, gérer et sortir de la crise du divorce

Méthode pédagogique : Table ronde, formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Evaluation : Fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Formation limitée à : 100 personnes

Programme plus détaillé sur www.erage.eu

Table ronde 1 : Le préalable au divorce - Anticiper la crise

I. Le choix de la forme sociétale

A. Les différentes formes sociétales

La forme individuelle dont la micro entreprise, sociétaire et les risques inhérents au contrat de cautionnement, gestion patrimoniale du chef d'entreprise, Les 10 secteurs d'activités économiques de la société familiale, les 8 partenaires clé de la société, La SCI

- Aspect juridique, Aspect fiscal, Aspect patrimonial : Démembrement de propriété

B. La gestion de l'entreprise

1. La gestion habituelle du chef d'entreprise
2. La gestion juridique et financière

II. Le choix du régime matrimonial

- A. La communauté légale
- B. La séparation de biens
- C. La participation aux acquêts

Table ronde 2 : La procédure de divorce - Gérer la crise

I. La gestion de l'entreprise

- A. Les mesures judiciaires
- B. L'indivision post-communautaire

II. Le passif de l'entreprise

- A. Sort de conjoint de l'entrepreneur en présence d'un passif professionnel (C. civ. art. 1387-1)
- B. Sort du conjoint in bonis en présence d'une procédure collective

Table ronde 3. Les conséquences du divorce - Sortir de la crise

I. La recherche des solutions

Distinguer selon que les deux époux ou l'un d'entre eux seulement sont associés.

A. Le rachat des parts

1. Partage dans un régime communautaire
 - Qu'est-ce que le CCA ?
 - Insertion des CCA à l'actif de communauté
 - Valorisation de la société à la date la plus proche du partage,
 - Demande d'attribution préférentielle possible
 - Comptes d'indivision éventuels : indemnité de l'indivisaire gérant, etc.
2. Cession de droits sociaux dans un régime de séparatiste
 - Situations visées
 - La résiliation ou substitution des cautionnements
 - L'intérêt d'une transformation préalable de la société.
 - Coût fiscal
 - Formalités

B. La dissolution de l'entreprise

- Situations visées
- Coût fiscal
- Formalités

C. La prestation compensatoire

1. Calcul de la prestation compensatoire
 - Les modalités de prise en compte du patrimoine professionnel
 - Les modalités de prise en compte des revenus professionnels
2. Modalités de la prestation compensatoire
 - Dation en paiement
 - Fiscalité

II. La mise en œuvre des solutions

A. L'évaluation de l'entreprise

La désignation amiable ou judiciaire d'un expert financier : pouvoirs, confidentialité, etc.
L'impact de la rédaction des statuts et des pactes d'associés sur les prérogatives de l'expert
Les méthodes d'évaluation utilisées par l'expert financier
Impact de la fiscalité sur la valeur des titres
Les stratégies de dissimulation ou de minoration de l'entreprise : mise en réserve des dividendes, augmentation de capital post ordonnance de non-conciliation, etc.
La SCI

- Aspect immobilier : immeuble de rapport, immeuble professionnel
- Aspect financier et méthodes de valorisation de la SCI : Impact financier sur la valorisation financière de la société locataire de la SCI, généralement également
- La prise en compte des comptes courants d'associé.
- L'intérêt de la donation des parts après constitution : modalités de démembrement, clause de retour, interdiction d'aliéner).

B. Le financement de l'opération

Comment le chef d'entreprise peut se procurer des liquidités pour financer son divorce, c'est à dire le rachat des parts ou la prestation compensatoire ?
Le montage de la holding de rachat de titres ou des SPFPL.
La réduction de capital non justifiée par des pertes

ERAGE

Maison de l'Avocat – 4 Rue de la Garde – 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95 ▪ lorraine-nancy@erage.eu

Regards croisés sur le divorce du chef d'entreprise

PARTICIPANT :

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau.....

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax

Mobile : Courriel

Avocat de moins de 2 ans d'activité, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

Ancien Bâtonnier : Oui Non

ERAGE Établissement reconnu d'utilité publique - N° Siret : 322 981 648 00 122 – www.erage.eu - Organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand Est sous le n°42.67.028.08.67 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conditions générales d'inscription

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si les listes de présence ont été émargées lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées : www.erage.eu

► Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le biais du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu

TARIFS Droits d'inscription

Vendredi 11 octobre 2019 - 6 heures

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

J'accepte les conditions générales de ce colloque ci-dessus.

Date :

Signature

Cachet du cabinet